

# FRAZIER

P A R I S

## RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE Engagement de l'Imprimerie Frazier Paris

### EXIGENCES ET RESPONSABILITÉS SOCIALES

**Travail forcé :** L'utilisation du travail forcé, qu'il soit obtenu sous la menace de sanctions, d'une rétention des papiers d'identité, d'un quelconque dépôt de garantie de la part des travailleurs, ou de toute autre contrainte est strictement interdite.

**Travail des enfants :** Le travail des enfants de moins de 15 ans est strictement interdit. Dans les pays où la législation locale prévoit un âge supérieur pour travailler ou prolonge la scolarité obligatoire au-delà de 15 ans, c'est l'âge le plus élevé qui s'appliquera.

**Harcèlement et Abus :** Nos employés sont considérés avec respect et dignité. Nous n'admettrons ni ne pratiquerons aucune forme de punition corporelle, de harcèlement moral ou physique et tout autre abus.

**Discrimination :** Nous observons à l'égard de tous les employés un traitement égal et honnête. Nous ne pratiquons aucune forme de discrimination en matière d'embauche, d'accès à la formation, de promotion, de licenciement basé sur des critères de genre, de race, de religion, d'âge, de handicap, d'orientation sexuelle, d'opinion politique, de nationalité, d'origine sociale ou ethnique.

**Travail et handicap :** nous privilégions, autant que faire se peut, la sous-traitance des travaux manuels à des centres d'aide par le travail (CAT) se situant géographiquement à proximité de Paris.

**Salaires et Avantages :** Nous versons un salaire régulier et payons les heures supplémentaires au taux légal imposé et faisons bénéficier nos travailleurs des avantages légaux en vigueur.

**Horaires :** En matière d'heures de travail et d'heures supplémentaires, nous nous conformons aux limites imposées par les lois de notre pays. Le nombre total d'heures de travail par semaine n'excède pas 48 heures, y compris toutes les heures supplémentaires, et au moins 35 heures de repos par période de sept jours.

**Liberté syndicale :** Nous respectons et reconnaissons le droit à chaque employé à négocier collectivement, à créer ou à participer à une organisation syndicale de leur choix sans pénalité, discrimination ou harcèlement.

**Hygiène et sécurité :** Nous procurons à nos salariés un environnement de travail sûr et sain afin d'éviter les accidents ou dommages corporels qui pourraient être produits durant le travail ou durant une manipulation d'un équipement. Nous mettons en place les systèmes en vue de détecter, d'éviter ou de neutraliser toute menace sur l'hygiène et la sécurité du personnel et nous nous conformons aux règlements et lois en vigueur.

**RGPD :** Avec l'entrée en vigueur le 25 mai 2018 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la confidentialité et la protection des données personnelles de nos collaborateurs et de nos clients font parties de nos préoccupations majeures. Notre politique de confidentialité a été mise à jour conformément à la législation et dans ce cadre, nous permettons à nos clients de recevoir uniquement les informations souhaitées par consentement.

### EXIGENCES ET RESPONSABILITÉS ENVIRONNEMENTALES

Nous nous engageons pour un environnement propre et sûr. Nous détenons la certification **Imprim'Vert**® qui sanctionne la qualité de gestion des déchets que nous générons.

Nous encourageons les initiatives pouvant permettre de réduire nos impacts, en particulier par l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement et nous travaillons selon les exigences de la norme 14001.

Les déchets et émissions dans l'air et dans l'eau font l'objet d'un traitement adéquat, une attention particulière est portée aux déchets et émissions dangereux qui ne doivent être abandonnés, déchargés ou déversés de façon illégale.

Les personnes dont les activités ont un impact direct sur l'environnement sont formées, compétentes et disposent des moyens nécessaires pour accomplir leur mission.

Les salariés jouent un rôle éco-responsable en agissant en faveur de l'environnement en se déplaçant quotidiennement en transport en commun.

Ainsi, ils participent collectivement à la réduction de gaz à effet de serre.